

J I. 17/11

*Le Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz,
au Chef du Département de l'Economie publique, W. Stampfli*

Copie
L Personnelle

Berne, 16 mai 1942

Permettez-moi d'attirer votre attention personnelle sur quelques difficultés que rencontre notre action de secours à la Grèce¹.

Vous vous rappelez la décision de principe que le Conseil fédéral a prise en février et à laquelle vous aviez bien voulu adhérer. Dans son exécution, elle subit des restrictions que je m'explique, cela va sans dire, et que l'on pouvait prévoir, sinon une décision du Conseil n'aurait pas été nécessaire, mais qui sont extrêmement regrettables.

Elles le sont d'autant plus qu'actuellement, la Suède fait le possible et l'impossible pour nous doubler ou nous remplacer dans les œuvres d'entr'aide internationale, constatant combien celles-ci constituaient un actif moral important pour consolider la situation d'un pays. Vis-à-vis de l'Angleterre

1. *Sur cette action, cf. Nos 175 et 190.*



aussi, il faut que nos interventions en faveur de l'étranger ne paraissent pas unilatérales.

La notice incluse de M. de Haller², avec ses deux annexes³, vous renseignera en détail.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir charger vos services de revoir la chose dans un sens affirmatif, qui ne place ni la Croix-Rouge internationale ni la Suisse dans une position de dérobade à la fois déplaisante et dangereuse.

Je sais bien que cela entraîne certains sacrifices. Mais précisément nous disons toujours que nous sommes prêts à en faire. De temps en temps, il convient que nous en donnions la preuve.

Je suis persuadé que vous comprendrez pourquoi je suis forcé de redoubler d'insistance auprès de vous et d'avance je vous remercie de votre compréhension⁴.

ANNEXE

Notice du Délégué du Conseil fédéral aux Œuvres d'Entraide internationale, E. de Haller

Berne, 14 avril 1942

NOTIZ FÜR HERRN BUNDESRAT PILET-GOLAZ.

Herr Dr. Francillon, Chef der Equipe zur Verteilung von Medikamenten, berichtet aus Athen an das Komitee für Hilfsaktionen unter dem Patronat des Schweizerischen Roten Kreuzes:

Die Equipe ist in Rom wie in Athen sehr gut empfangen worden, sowohl seitens der Schweizerischen Gesandtschaft wie seitens der Vertreter des griechischen und italienischen Roten Kreuzes. Auch der italienische Minister in Athen und der Bevollmächtigte des Reichs für Griechenland fanden anlässlich einer Vorstellung sehr herzliche Worte für unsere Landsleute.

Herr Dr. Francillon bestätigt die furchtbare Hungersnot. Die Lage wäre unvorstellbar, wenn nicht aus italienischem Mehl 150 Gr. Brot pro Tag und Person abgegeben würden.

Da die Medikamente noch nicht eingetroffen waren, hat sich Herr Dr. Francillon allgemein orientiert; er kommt zu folgenden Schlüssen:

- Ein Transport von Kindern in die Schweiz ist ausgeschlossen; nicht nur der Transportschwierigkeiten und Gefahren wegen, sondern weil er erfahren hat, dass z. B. auf dem Transport Athen-Peloponnes 240 von 600 Kindern zu Grunde gegangen sind.

- Die Hilfe an Ort ist auszubauen, vordringlich sind Milchsendungen; dringlich Mehlsendungen.

- Eine Ärztemission ist nicht nötig, da genug Griechenärzte da sind.

- Hingegen wären sechs bis acht Orthopaediemechaniker für die staatliche Prothesenfabrik sehr nötig; vor allem fehlt aber hier auch das Prothesenmaterial; insgesamt 6000 Holzstücke und 13 000 Kilo Leder für Prothesen.

Selon les derniers renseignements apportés de Rome par M. Brunel, le Reich envoie 18 000 tonnes de céréales en Grèce, via Venise où 6000 tonnes se trouveraient déjà; ces quantités suffiraient à faire la «soudure» jusqu'à la récolte.

2. Reproduite en annexe.

3. Non reproduit.

4. Par lettre à Pilet-Golaz du 19 mai 1942, Stampfli fait savoir que l'Office fédéral de l'Alimentation peut mettre à disposition des quantités supplémentaires de lait en poudre et condensé pour une valeur totale de 789 250 francs, dépassant même le montant des marchandises sollicitées par la Commission mixte de Secours de la Croix-Rouge internationale. J I. 17/11.2.